

GROS PLAN

53 000
C'est le nombre de personnes
qui vivent sous le seuil de pau-
vreté, soit 17 % des ménages
selon l'Insee.

Une loi contre le gaspillage

Attendue de longue date par les associations, la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, adoptée en France en 2016, trouve aujourd'hui un écho sur le Caillou, malgré un avis réservé de la part du Cese. Le texte prévoit d'obliger les grandes et moyennes surfaces au don de produits secs aux organisations caritatives.



Les associations jugent le gaspillage « Inacceptable » alors que la redistribution peut leur permettre de baisser leurs prix en boutique.

Photo LNC

Par E.C.

Le texte, court, a suscité de longs débats. Saluée sur le fond, la proposition de loi du pays relative à « la lutte contre la grande pauvreté et le gaspillage alimentaire », portée par les Républicains, a essuyé vendredi, au Cese, une salve de critiques sur la forme.

L'objectif du texte : obliger les grandes et moyennes surfaces (GMS) à donner leurs produits secs (en conserve ou conditionnés sous vide) en DLC (date limite de consommation) et DLUO (date limite d'utilisation optimale), aux associations caritatives pour les redistribuer aux personnes dans le besoin. Des dons assortis, en contre-partie, d'une incitation fiscale.

Si la philosophie du texte a été applaudie, la commission a suggéré une « *réécriture profonde pour palier les lacunes relevées* ». Le fait que « *les produits secs ne représentent qu'une infime part des inventarisés* » en fait partie, comme le manque de précision du calcul du crédit d'impôt, ou le fait

qu'aucune sanction n'est prévue dans le texte.

Reste que les associations attendent depuis longtemps une mesure de ce type. « *La pauvreté est à nos portes, on a des gens de plus en plus pauvres, et la grande distribution ne nous donne pas grand-chose. Si ce texte n'est pas au point, combien de temps faut-il encore attendre ?* », interroge Marie-France Michel, présidente de la Société de

« La pauvreté, ce n'est pas que l'alimentaire. C'est l'isolement, la fracture numérique, le mal-être. »

Saint-Vincent de Paul. « *Le bénévolat a un coût, les bonnes intentions ne suffisent pas* », intervient à son tour Michel Rigot, président de la délégation territoriale de la Croix-Rouge, cherchant à recentrer le débat sur « *l'urgence* » de cette mesure.

« *Il y a des gens qui ont faim, et qui s'exposent à des conséquences sanitaires désastreuses* », met en garde Jean-Louis Laval, favorable au texte. « *Certains ont la chance de pêcher et de*



Photo E.C.

Le texte a reçu vendredi un avis réservé du Cese.

chasser, mais c'est quand même moins vrai à Nounéa », renchérit Jean-Marc Burette.

« FAVORISER L'EMPLOI ET L'INSERTION »

« *D'un côté, ça coûte cher de jeter toute cette nourriture et, de l'autre, la logistique pour la collecter et la transporter a aussi un coût. Il faut savoir ce que l'on veut* », s'impatiente Marie-France,

autant d'illusion sur un texte qui s'attaque à une conséquence de la pauvreté : l'insécurité alimentaire.

« *La pauvreté, ce n'est pas que l'alimentaire. C'est l'isolement, la fracture numérique, le mal-être* », rappelle Michel Rigot. « *Cette loi est nécessaire pour évier le gaspillage, mais elle ne sortira pas les gens de la précarité, in-digne, pour sa part, Louis Levant, président de la banque alimentaire Dorcas. Il ne faut pas tomber dans l'assistanat, notre rôle c'est de donner un coup de pouce de responsabiliser les gens, de les aider à être autonomes.* Même discours pour Delphine Steir, gestionnaire de la Société de Saint-Vincent-de-Paul : « *C'est à la société de sortir les gens de la pauvreté.* » Comme « *favoriser l'emploi et l'insertion* », ou « *accompagner les associations qui aident ces personnes à redémarrer* », commente Marie-France.

« *Avant, la classe moyenne s'en sortait, aujourd'hui, le coût de la vie rend les fins de mois difficiles. Il y a une tranche de la population qui glisse vers la pauvreté*, note Delphine Steir. Et des voyants rouges qui s'allument. »